Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_051-DE

Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 Délibération n°B_2025_051

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 28 novembre 2025

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François

Absents ayant donné pouvoir (1) :
DE CHABANNES Alain donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
HERRY Marie-Hélène, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARCY

Objet : - Culture - Tarifs des centres culturels

Monsieur le Vice Président en charge du dossier propose aux membres du bureau d'appliquer selon les tarifs définis ci-dessous pour les régies des espaces culturels communautaires : le centre culturel Le Belvédère et la Passerelle.

LE CENTRE CULTUREL LE BELVÉDÈRE

1- Pour les expositions portées par le Centre Culturel le Belvédère

Public	Offre	Tarif
Individuels	Accès à l'exposition	Gratuit
	Rencontre d'artistes professionnels	Gratuit
	Ateliers de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste)	7 €
Scolaires et groupes constitués (hors frais de déplacement)	Visite de l'exposition en présence d'un médiateur	Gratuit
	Atelier de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste) - atelier de 40 min à 1h - accompagnateur	 3€ par enfant gratuit

2- Pour les spectacles programmés par le Belvédère, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

Public	Tarifs
Séances scolaires	
Tarif C1 – séances scolaires (élémentaire)	3 €
Accompagnateurs des séances scolaires élémentaires – pour l'enseignant de la classe et un adulte accompagnateur pour 10 élèves. Par adulte accompagnateur supplémentaire	Gratuit 7 €
Tarif C2 – séances scolaires (collège et lycée)	5 €
Accompagnateurs des séances scolaires collège et	Gratuit

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_051-DE

lycée – pour l'enseignant de la classe Par adulte accompagnateur supplémentaire	7 €
Spectacles tout public	
Tarif A – plein tarif	7 €
Tarif B – jeunes de moins de 15 ans	5,00 €
Offre duo (1 place -15 ans et 1 adulte accompagnateur)	10 €
Billet couplé spectacle et atelier	10 €
Événement – tarif unique	6 €
Tarif jeunes de moins de 15 ans des groupes partenaires*	3 €

* groupes d'enfants de moins de 15 ans constitués par des structures partenaires institutionnelles ou associatives.

De façon exceptionnelle certains spectacles pourront être proposés gratuitement à la discrétion de la collectivité.

Moyens de payements acceptés : chèques et espèces

LA PASSERELLE

Public	Offre	Tarif
Individuels	Accès à l'exposition	Gratuit
	Rencontre d'artistes professionnels .	Gratuit
	Ateliers de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste) - demi-journée (2h/2h30) - journée (2x2h/2h30) - stage de deux journées	 < 15 ans : 6,50€ ; > 15 ans : 8,50€ < 15 ans : 10,50€ ; > 15 ans : 15€ < 15 ans : 18€ ; > 15 ans : 24€
	Abonnement annuel pour les ateliers de pratique artistique	< 15 ans : 14€ ; > 15 ans : 18€
	Commission sur la vente d'œuvres exposées	24 %
Scolaires et groupes constitués (hors frais de déplacement)	Visite de l'exposition en présence d'un médiateur	Gratuit
	Atelier de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste) - atelier de 40 min à 1h - accompagnateur	 3€ par enfant gratuit

Moyens de payements acceptés : chèques et virement

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA VALIDATION des tarifs tels que présentés ci-dessus et applicable au 1er janvier 2026

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_051-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

